

Formation à la sécurité

- Visite du site
- Montrer et expliquer les signes de sécurité et les installations, et expliquer comment les utiliser :

- Extincteur



se trouve ici

- Issues de secours correspondante



dans le sens de la flèche

- Lieu de rassemblement



se trouve près de ce panneau

- Premiers secours



Prévention des accidents & Mesures

- Protection auditive



porter

- Protection des yeux



porter

- Chaussures de sécurité



porter

- brève introduction en cas d'évacuation
- Comportement dans les ateliers, le camp, le forum
- Montrer les zones fumeurs
- Le cas échéant, manipulation et stockage appropriés de substances dangereuses
- Le cas échéant, formation à l'hygiène sur le lieu de travail

Date :

Signature de l'animateur·rice :

Participant·e au projet :

Signature du/de la participant·e :



Accord sur la participation au projet d'activation et d'insertion professionnelle

1. Données relatives au projet :

[Lire les détails dans le contrat allemand]

2. Déclaration d'incapacité de travail

En cas d'incapacité de travail pour cause de maladie, veuillez téléphoner avant le début du service pour vous désinscrire. Même si la maladie persiste.

Dès le premier jour de maladie, vous devez envoyer spontanément un certificat d'incapacité de travail ou, en cas de maladie de l'enfant à garder, un certificat du médecin traitant. Ce certificat d'incapacité de travail doit être disponible rapidement.

3. Dispense

Une dispense est possible pour les rendez-vous avec le service de placement de l'AC ou pour un entretien d'embauche ou pour des affaires urgentes. Le congé doit être demandé au préalable à l'éducatrice du projet/au superviseur. Une preuve écrite est nécessaire.

4. Essai en entreprise/offres de travail/cours

Pendant la durée du projet, **des périodes d'essai en entreprise et/ou des emplois** peuvent vous être proposés par l'ALV. Les **cours** (p. ex. cours de langue et autres formations) et le soutien dans les démarches de candidature ou la mise à jour des dossiers de candidature **sont également obligatoires.**

5. Protection des travailleurs

Les dispositions relatives à la protection du travail s'appliquent. Pour des raisons relatives à l'assurance et pour votre propre sécurité, **vous êtes tenus de prendre toutes les mesures de protection mentionnées par le personnel d'encadrement**

Pendant le projet, vous êtes assuré(e) contre les accidents par l'assurance accidents légale GUV Hannover.

6. Instructions générales de sécurité

Au début du projet, vous recevrez une instruction sur la protection générale du travail et la signalisation des dangers, ainsi qu'une visite accompagnée du bâtiment avec des informations sur la protection contre l'incendie et les voies d'évacuation.

7. Vêtements de travail

Les vêtements de travail et l'équipement de protection nécessaires sont disponibles ici gratuitement dans le cadre du projet.

8. Indemnité de représentation/frais de déplacement

Il est versé 1,30 € par heure de travail effectivement effectuée à titre d'indemnité de frais (IF) sur les fonds communaux. Aucune IF n'est versée en cas d'absence excusée ou non excusée.

Vous recevez chaque mois les **frais de déplacement en transport en commun** (VBN) **à partir d'une distance de 4 km** (plan de ville Verden Zirkelschlag).

Le paiement est effectué sur votre compte à la fin du mois. Les frais de déplacement sont payés à l'avance.

9. Projet – Personnel

[Lire les détails dans le contrat allemand]



10. Conséquences du non-respect du présent accord

En cas de non-respect du présent accord, un avertissement écrit est envoyé.
En cas d'infraction répétée, la participation au projet sera interrompue prématurément par l'ALV.
Le service de l'emploi de l'ALV en sera à chaque fois immédiatement informé.

11. Votre avis compte pour nous !

Pendant la mesure, vous recevrez un questionnaire pour évaluer le projet de votre point de vue.
L'enquête est anonyme. Nous sollicitons votre participation. Merci !

12. Droit d'annulation et résiliation par le·a participant·e à la mesure

Une fois cet accord conclu, vous disposez d'un droit général de rétractation de 14 jours.

Vous pouvez résilier votre participation à tout moment par écrit.

Dans les deux cas, vous devez en informer au préalable votre agent de placement auprès du Jobcenter, en personne ou par téléphone.

13. Certificat de participation

À l'issue du projet, vous recevrez un certificat de participation indiquant le contenu, la durée et l'objectif du projet. Vous recevrez également les certificats que vous aurez éventuellement obtenus au cours du projet.

14. Installations

- Règlement intérieur, y compris les règles d'hygiène et de comportement
- Déclaration de confidentialité
- formation générale à la sécurité
- Description du projet

Les annexes font partie intégrante du présent accord concernant votre participation au projet.
Avec votre signature, vous attestez avoir reçu les annexes mentionnées et les explications correspondantes.

Les éléments de la présente convention restent valables même en cas de prolongation de la durée du projet.

Les collaborateur·rice·s de l'ALV se réjouissent d'une bonne et fructueuse collaboration avec vous !

(collaborateur·rice de projet)

(Signature du/de la participant·e au projet)



Déclaration de protection des données pour les départements projets de l'ALV

Votre confiance est importante pour nous, c'est pourquoi nous prenons la protection de vos données personnelles très au sérieux.

Nous souhaitons que vous sachiez dans quel but nous conservons vos données et comment nous les utilisons.

1. Responsable Le responsable de la protection des données est Arbeit im Landkreis Verden AöR (ALV) représentée par la direction administrative Mme R. Mindermann Lindhooper Str. 67 27283 Verden (Aller) Téléphone 04231– 15 713	2. Délégué à la protection des données Délégué à la protection des données de Arbeit im Landkreis Verden AöR Groupement d'intérêt public KDO, Elsässer Straße 66, 26121 Oldenburg Courrier électronique : datenschutz-alv@landkreis-Verden.de
--	---

3. catégories de données traitées

Nous traitons vos données de contact, la date de naissance, les coordonnées bancaires, les données relatives à votre parcours professionnel (comme la formation, les activités professionnelles), les souhaits professionnels, les restrictions concernant une prise d'emploi (par ex. garde d'enfants, restrictions de santé), les participations à des projets et des stages et les activités de candidature.

4. Objectif du traitement des données et transmission des données

Nous traitons vos données pour la réalisation et la facturation du projet auquel vous participez. Cela comprend notamment le virement ou le paiement des frais de déplacement. À ces fins, nous transmettons vos données, si nécessaire, aux services « Placement et conseil » et « Administration générale » de l'ALV et à l'arrondissement de Verden, notamment à la caisse de l'arrondissement. Nous faisons parfois appel à des prestataires de services externes pour traiter vos données. Si des données devaient être transmises à des prestataires de services dans le cadre d'un traitement de commande, cela se ferait en conformité avec les exigences légales en matière de protection des données. Nos sous-traitants sont soigneusement sélectionnés et sont tenus de respecter nos instructions.

5. Suppression des données

Dès que le but de la conservation n'est plus valable, nous supprimons vos données personnelles, au plus tard 12 mois après votre départ du projet. Un enregistrement peut en outre avoir lieu si le législateur européen ou national le prescrit. Dans ces cas, l'effacement s'effectue conformément aux délais d'effacement prévus par ces dispositions.

6. Droits des personnes concernées

Si nous traitons des données personnelles vous concernant, vous disposez des droits suivants :

a. Droit de révoquer une déclaration de consentement en matière de protection des données

Si vous nous avez donné votre consentement pour un traitement de données, vous avez le droit de révoquer ce consentement à tout moment. La révocation n'affecte pas la licéité du traitement effectué sur la base du consentement jusqu'à la révocation.

b. Droit d'accès

c. Droit de faire rectifier des données inexactes ou de faire compléter des données incomplètes

d. Droit à l'effacement de vos données (« droit à l'oubli »)

e. Droit à la limitation du traitement

f. Droit à la portabilité des données

g. Droit d'opposition

h. Droit de déposer une plainte auprès d'une autorité de contrôle : Vous pouvez notamment vous adresser à l'autorité de contrôle de Basse-Saxe pour la protection des données – le commissaire du Land pour la protection des données en Basse-Saxe – (Prinzenstraße 5, 30159 Hanovre).

Si vous souhaitez une déclaration de confidentialité plus détaillée, veuillez consulter nos affiches ou vous adresser à nos collaborateurs dans les projets.



Règlement intérieur pour le domaine de projet de l'ALV

RÈGLES ET OBLIGATIONS

- Suivre les instructions des moniteur·rice·s
- Convenir au préalable des rendez-vous (par ex. visites chez le médecin ou les autorités, entretiens d'embauche, etc.) avec le·a superviseur·euse et/ou un·e éducateur·rice social·e.
- Garder son poste de travail propre
- Maintenir la propreté et l'ordre dans tout le bâtiment
- Respecter les règles de prévention des accidents et d'hygiène
- Porter des vêtements de protection
- Utilisation de machines, d'outils, de substances dangereuses et de produits de nettoyage uniquement après avoir reçu des instructions et des consignes particulières du manuel d'utilisation
- Quitter le lieu de travail uniquement après avoir annoncé son départ au/à la responsable et/ou à l'éducateur·rice social·e (quitter le bâtiment !)
- Utilisation des téléphones portables pendant les heures de travail après consultation avec le·la responsable et/ou l'éducateur·rice social·e

INTERDICTIONS

- Fumer dans les bâtiments
- Manger et boire au travail
- Le vol ou la destruction intentionnelle d'outils et de biens
- Tout type de violence, d'insultes, de discriminations, de menaces
- Le harcèlement sexuel
- Les boissons alcoolisées et autres drogues
- Prendre des photos ou des films, enregistrer des conversations
- Travailler sans équipement de sécurité

Les infractions au règlement intérieur peuvent donner lieu à un avertissement écrit. Les infractions répétées et les cas urgents entraînent l'arrêt immédiat du projet.



Déclaration de consentement pour le traitement des données à caractère personnel conformément à l'art. 6, al. 1, point a du RGPD de l'UE

Le nom et les coordonnées des responsables : Arbeit im Landkreis Verden AöR Lindhooper Straße 67 27283 Verden (Aller)	Fax : 04231- 15 134 Tél. : 04231- 15 713 Courrier électronique : r-mindermann- alv@landkreis-verden.de
Prénom, nom	
Données à caractère personnel de la personne concernée Photographies	
Objectif de la collecte de données	
Création de photos et de vidéos	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Présentation sur des sites web (photos et extraits de films)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
CD photo (pour certaines occasions)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Pour usage interne (archives)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Durée de conservation ou critères de détermination de la durée de conservation Les photos sont conservées jusqu'à leur révocation.	
Nom et coordonnées du délégué à la protection des données Délégué à la protection des données de Arbeit im Landkreis Verden AöR Groupement d'intérêt public KDO, Elsässer Straße 66, 26121 Oldenburg Courrier électronique : datenschutz-alv@landkreis-Verden.de	

Remarque :

Les informations publiées sur Internet peuvent être téléchargées et traitées par n'importe qui dans le monde. Une fois qu'une information est publiée sur Internet, il est difficile de l'en retirer.

Indications concernant les droits des personnes concernées

- **Droit de rétractation** : Vous pouvez révoquer ce consentement à tout moment avec effet pour l'avenir.
- **Conséquences en cas de non-obtention du consentement** : La non-délivrance n'entraîne aucun préjudice pour vous.
- **Droit d'accès** : Vous avez le droit d'obtenir des informations sur les données traitées ici et vous pouvez faire valoir ce droit par e-mail à [voir ci-dessus] ou par courrier à [voir ci-dessus].
- **Droit de recours** : Vous avez le droit de vous adresser à l'autorité de surveillance compétente. La déléguée à la protection des données du Land de Basse-Saxe, Prinzenstr. 5, 30159 Hannover, Tél. : 0511 - 120 4500/Fax : 0511 - 120 4599
Courrier électronique : poststelle@lfd.niedersachsen.de

Autres indications sur vos droits en tant que personne concernée :

- Droit de rectification de vos données traitées ici Art. 16 RGPD
- Droit de compléter vos données traitées ici Art. 16 RGPD
- Droit à l'effacement de vos données traitées ici Art. 17 RGPD
- Droit à la limitation du traitement de vos données Art. 18 RGPD
- Droit à la portabilité des données, c'est-à-dire à la remise des données traitées vous concernant dans un format structuré, Art. 20 RGPD

Par la présente, je donne/nous donnons mon/notre consentement au traitement des données aux fins susmentionnées.

Date

Signature